

1. *Débitrice*: **DIRECT INFO SA**
2. *Déclaration de faillite*: 12.05.2003
3. *Suspension de faillite*: 07.08.2003
4. *Ecbéance selon art. 230 al. 2 LP*: 01.09.2003
5. *Avance de frais*: CHF 4'500
6. *Remarques*: But: exploiter un bureau actif dans le domaine de l'informatique et des multimédias, notamment par la création de sites Internet/Intranet, de serveurs Web et de logiciels; conseils, services et développements informatiques, en particulier dans les domaines Internet/Intranet, soit conception et création de sites Internet (Homepage), production de produits audio-visuels, maintenance sur sites et télémaintenance de réseaux (LAN et WAN) ainsi que leur conception et réalisation; agir en tant que consultants et formateur dans le domaine informatique, en particulier.  
Pour tout renseignement: M. P. Wolfer, tél. 022 327 72 54  
Le Tribunal de première instance a, ensuite de constatation de défaut d'actif, prononcé la suspension de la faillite mentionnée ci-dessus.  
Si, dans le délai indiqué ci-dessus, aucun créancier ne requiert la continuation de la liquidation en faisant l'avance de frais nécessaire, la faillite sera clôturée.  
Dans le même délai, et sous les peines de droit, notamment de l'article 324 CPS, ch 1 et 2, les débiteurs ont l'obligation de s'annoncer et ceux qui détiennent des biens du failli, à quelque titre que ce soit, sont tenues de les mettre à la disposition de l'office.  
Les personnes qui revendiquent des objets sont également tenues de s'annoncer dans le même délai.

Office des faillites  
1227 Carouge

(01135832)